

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance publique du JEUDI 2 JUILLET 2015

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance ouverte à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Député-Maire.

Date de Convocation : 25 Juin 2015.

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 30 (pour le vote des Décision, du P.V., du C.R. Et des Délibérations n° 1 à 20)
29 (pour le vote des Délibérations n° 21 à 27)

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, COTTON D., MOHAMED, DERGHAL, RYSPERT, CHERRIER, LEMOINE, CRASNAULT, PERTOLDI-MILLET, MONTAGNE, COTTON J.M., DAUMERIE, BIREMBAUT, DENIS, DEVRED (pour le vote des Décisions, du P.V., du C.R. Et des Délibérations n° 1 à 20), MOLARA, DEVOTTE, MIRASOLA, DUPONT, BELOUCIF, LEHUT, THUROTTE, D'HERBECOURT, DUCHEMIN, HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, ANDRZEJCZAK, DANDOIS, BOUCOT.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERUELLE (pouvoir à Madame D'HERBECOURT), Madame DEVRED (pouvoir à Madame DENIS, pour le vote des Délibérations n° 21 à 27), Madame DE WEVER (pouvoir à Madame MIRASOLA), Monsieur RIFKI (pouvoir à Monsieur BIREMBAUT), Monsieur VILLARS (pouvoir à Monsieur MOLARA).

Absent excusé : Monsieur DRICI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PERTOLDI-MILLET.

Sur proposition de Madame le Député-Maire, le Conseil Municipal désigne Madame PERTOLDI-MILLET Evelyne comme Secrétaire de Séance.

Après l'appel, Madame le Député-Maire :

■ rappelle qu'en cette période de canicule, le CCAS a mis en place le Plan de Solidarité envers les aînés (plus de 100 personnes âgées se sont déclarées : « personnes isolées »). Elles reçoivent, donc de manière régulière, la visite d'agents ainsi que deux bouteilles d'eau.

■ Souhaite, au nom du Conseil Municipal, des vœux de prompt rétablissement aux agents connaissant des difficultés de santé et à l'agent municipal, victime d'un grave accident de travail au sein de la Mairie. *Madame le Député-Maire informe qu'une enquête administrative interne et une enquête de police sont en cours.*

■ Précise qu'il s'agit du dernier conseil avant les vacances qui témoigne du volontarisme politique de l'équipe municipale notamment en matière de développement social et de renouvellement urbain (*la rénovation de l'îlot Basly, le bouclage et requalification des impasses Merrheim et Dussoubs, des équipements publics : l'école Patrick ROY au Faubourg Duchateau (subventionnée à 71 %) , le Centre Départementalisé de Tennis (subventionné à 84 %), la lutte contre l'indécence et l'insalubrité grâce à la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) qui permet de mettre en place un dispositif d'autorisation préalable à la mise en location (contrôle de la décence de la location).*

■ Informe de la mise en place de trois Lieux d'Accueil de Loisirs et de Proximité (*LALP*) (*Bellevue – Centre-Ville/Parc Lebreton – Nouveau Monde*) qui permettent aux jeunes de se réunir pour discuter et jouer entre eux.

■ Rappelle que le spectacle « *Batailles* » organisé par l'Association DENAIN 2012 se déroulera deux week-ends de suite avec des tarifs revus à la baisse (*10 € au lieu de 15 € ; 3 € pour les moins de 12 ans ; 5 € pour les demandeurs d'emploi et les étudiants ; gratuit pour les enfants le dimanche*). ***Madame le Député-Maire salue les 1000 bénévoles mobilisés pour cet événement.***

■ Informe de deux délibérations relatives à l'opération « *Denain-Plage* » portées à l'ordre du jour. Véritable succès populaire dont le programme des animations sera donné au cours de la séance.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Madame le Député-Maire depuis sa précédente réunion.

Le procès-verbal et le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Mai dernier sont adoptés à l'**Unanimité des présents**.

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Madame le Député-Maire répond aux questions écrites reçues de Monsieur BOUCOT, Conseiller Municipal :

1 – Le parking Carrefour et des magasins voisins : Madame le Député-Maire indique qu'il s'agit d'un parking public. Q'une réflexion globale concernant l'utilisation du parking aura lieu lorsque le travail sur la Zone d'Aménagement Commercial (*ZACOM*) aura été mené, mais qu'un projet de requalification complète de l'endroit avec l'installation de 30 000 m² de commerces supplémentaires, notamment bowling et cinéma est envisagé.

2 – Le texte de la tribune libre qui a été réduite dans le dernier bulletin municipal : Monsieur BOUCOT informe Madame le Député-Maire qu'il a pris bonne note de la réponse qui lui a été adressée par les services et ne souhaite pas que la question relative à l'encart municipal soit évoquée en Conseil Municipal. ***Madame le Député-Maire a donc retiré cette question.***

DELIBERATION N° 1 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS PARLEMENTAIRES. OPÉRATION « DENAIN-PLAGE ».

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 10.000 € au titre de la mission relations avec les Collectivités Locales – Programme : Concours spécifiques et administration – Action : Aides exceptionnelles aux Collectivités Territoriales, selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF

DEPENSES		RECETTES	
Coût de l'opération H.T.	24.750 €	SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE	10.000,00 €
TVA 20 %	4.950 €	FCTVA (16,404 % du TTC)	4.872 €
		Autofinancement communal <i>(total dépenses TTC – subventions - FCTVA)</i>	14.828 €
TOTAL DES DEPENSES	29.700 €	TOTAL DES RECETTES	29.700 €

- **CERTIFIE** que l'opération sus visée n'a connu aucun commencement à exécution et que les crédits relatifs à cette opération seront portés au Budget Primitif 2015 au chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

DELIBERATION N° 2 : « DENAIN-PLAGE » - DÉTERMINATION DES TARIFS – EXERCICE 2015. DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** le tarif d'accès aux « Soirées Animations » de « Denain-Plage », à **0,50 €**.

En ce qui concerne les modalités de perception des recettes afférentes à « Denain-Plage » :

- Seront perçues par la Régie de recette créée pour l'événement, toutes les recettes provenant de la vente aux particuliers des billets :

- D'accès aux jeux gonflables et à la piscine :

- Billet de 3 € pour un après-midi, destiné à tous les publics.

■ Billet de 30 € pour un « pass » de 30 entrées, destiné aux grands-parents denaisiens accueillant leurs petits-enfants non denaisiens sur la période estivale (*dans la limite d'un pass par famille*).

➤ D'accès aux « bateaux-pédaliers » :

- Billet de 3 € pour le bateau de deux à trois places (*pour 20 minutes*).
- Billet de 5 € pour le bateau de quatre à cinq places (*pour 20 minutes*).

➤ D'accès aux « Soirées Animations » :

- Billet de 0,50 € pour la soirée, destiné à tous les publics.

Des carnets de billets numérotés (*avec souches*) seront réalisés dans ce cadre pour chaque tarif et seront enregistrés à la Recette municipale.

■ Seront perçues en dehors de la régie, et sur émission d'un titre de recette :

➤ Toutes les recettes provenant des droits d'entrée payés par les collectivités et les Accueils de loisirs extérieurs à la commune :

- 30 € le pass de 30 entrées (*jeux gonflables + piscine*), à destination des collectivités.

- 2,5 € par enfants et par matinée pour l'accès aux jeux gonflables (*hors piscine*), à destination des Accueils de loisirs extérieurs à Denain.

- 5 € par enfant pour la nuitée et la matinée suivante, pour l'accès aux jeux gonflables (*hors piscine*) et la nuit sous la tente (*matériel non fourni*).

➤ Toutes les recettes provenant de dons effectués par des partenaires privés (*sociétés, entreprises, etc.*) souhaitant soutenir financièrement le projet porté par la commune.

● **AUTORISE** Madame le Maire à recevoir les dons des éventuels mécènes privés souhaitant soutenir le projet « *Denain-Plage* », porté par la commune.

● **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 3 : PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS). EQUIPEMENT NAUTIQUE POUR « DENAIN-PLAGE ».

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ADOPTE** le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine et de la pataugeoire de « *Denain-Plage* ».

DELIBERATION N° 4 : PERSONNEL TITULAIRE. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ARRETE** le tableau des effectifs permanents à temps non complet (*création d'un poste d'Ingénieur Principal à raison de 5 heures hebdomadaires*).

DELIBERATION N° 5 : PERSONNEL COMMUNAL. RÉGIME INDEMNITAIRE. FILIÈRE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE. MISE À JOUR RÉGLEMENTAIRE.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la mise à jour réglementaire de la Délibération n° 8 du 27 Janvier 2006 : Régime Indemnitare aux filières sociales et médico-sociales comme suit : « *la prime de service fait l'objet d'un acompte de 40 % versé en juin. Le solde est versé en décembre* » est supprimée et remplacée par la mention « la prime est versée mensuellement » conformément aux termes du décret n° 2014-1756 du 31 Décembre 2014 relatif à la Prime de Service.

DELIBERATION N° 6 : PERSONNEL MUNICIPAL. INDEMNITÉ EXCEPTIONNELLE ABROGÉE REMPLACÉE PAR L'INDEMNITÉ DÉGRESSIVE DANS LE TEMPS.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ATTRIBUE** aux fonctionnaires territoriaux affiliés au Régime Spécial de Sécurité Sociale concernés par ce dispositif, une indemnité dégressive dans le temps afin de compenser la réduction de rémunération nette pouvant résulter de la différence d'assiette entre cotisation maladie et C.S.G.
- **ALLOUE** l'indemnité dégressive aux fonctionnaires entrés en fonction avant le 1^{er} Janvier 1998.
- **DECIDE** de verser mensuellement l'indemnité dégressive et la plafonner à **415 €**.
- **ABROGE** l'indemnité exceptionnelle.

DELIBERATION N° 7 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. EXERCICE 2014.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE ET ENTERINE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable pour l'exercice 2014.

DELIBERATION N° 8 : PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE DENAIN ET DE SA RÉGIE D'EAU. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 8 DU 19 FÉVRIER 2015 – PASSATION D'UN MARCHÉ APRÈS APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Madame le Maire, à compléter le marché de service « *Prestations de services d'assurances* » en procédure d'appel d'offres ouvertes en y intégrant le lot 7 : Assurance des expositions temporaires.

Ce lot fera l'objet de deux versions selon le montant des garanties choisies :

- Montant garanti de 50 000 € T.T.C. Maxi par exposition.
- Montant garanti de 100 000 € T.T.C. Maxi par exposition.

Ce contrat garantira les œuvres des différentes expositions temporaires organisées dans l'ensemble des bâtiments communaux de la ville contre notamment les dégâts des eaux, l'incendie, les dommages électriques, le vol et le vandalisme...

Les autres clauses de la délibération n° 8 du 19 Février 2015 demeurent inchangées.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 9 : MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR LES SITES SUPÉRIEURS À 36 kVA. PASSATION D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** le lancement du marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les sites supérieurs à 36 kVA, en appel d'offres ouvert européen.

Ce marché établi pour une durée de 3 ans comprendra la fourniture d'électricité pour 18 tarifs jaunes et 1 tarif vert (*poste transformateur du Centre Nautique*).

A voté contre : Monsieur BOUCOT.

**DELIBERATION N° 10 : MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.
PASSATION D'UN MARCHÉ APRÈS APPEL D'OFFRES OUVERT
(MARCHÉ À BONS DE COMMANDE). APPROBATION DES ACTES
D'ENGAGEMENT.**

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE**, Madame le Maire, à signer les marchés avec chacune des entreprises des trois lots et les pièces contractuelles qui en découleront, comme suit :

- Lot 1 : Téléphonie fixe accès principaux ; Téléphonie mobile ; accès VPN/IP et services associés :

Société BOUYGUES TELECOM
32 Avenue Hoche
75008 PARIS

- Lot 2 : Téléphonie fixe lignes isolées (lignes analogiques et accès T0) :

Société France TELECOM
6 Rue des Techniques
BP 60316
59666 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

- Lot 3 : Accès internet asymétriques et services associés :

Société BOUYGUES TELECOM
32 Avenue Hoche
75008 PARIS

- **AUTORISE**, Madame le Maire, à signer les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

A voté contre : Monsieur BOUCOT.

**DELIBERATION N° 11 : EXTENSION DU TENNIS CLUB MUNICIPAL DE DENAIN.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE SUITE À
CONCOURS RESTREINT.**

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du club de tennis au groupement CAURIS (*Architecte Mandataire*) / SIBEO / TARGOWLA pour un montant de 232 017,90 € HT soit 278 421,48 € TTC.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché correspondant et tout acte afférent.

Ont voté contre : MM. HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, ANDRZEJCZAK, DANDOIS, LEHUT.

**DELIBERATION N° 12 : RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS.
CRÉATION ET REQUALIFICATION DES VOIRIES ET ESPACES
PUBLICS DES ÎLOTS BASLY, MOURA ET RUES ANNEXES.
VALIDATION DE L'AVANT-PROJET POUR LE BOUCLAGE ET LA
REQUALIFICATION DES IMPASSES MERRHEIM ET DUSSOUBS.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** l'avant-projet pour le bouclage et la requalification des impasses Merrheim et Dussoubs.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'ensemble des subventions ainsi que tous autres partenaires susceptibles de participer au financement du projet au taux le plus élevé possible.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents inhérents à cette affaire.

**DELIBERATION N° 13 : RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DU FAUBOURG
DUCHATEAU. CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUR 2^{ÈME} PROCÉDURE ADAPTÉE
APRÈS NÉGOCIATION.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du dépassement du coût d'objectif (*augmentation de 250 432,45 € HT par rapport au coût d'objectif, soit + 7,95 %*).
- **ATTRIBUE** les marchés de travaux pour la construction de l'école maternelle Patrick ROY et d'un espace numérique de proximité conformément aux offres les mieux disantes reprises ci-dessous :
 - **Lot 1 : Gros œuvre étendu** : L'entreprise BALESTRA domiciliée, 124 rue de la Poste, 62810 AVESNES LE COMTE, pour un montant de 1 956 880,00 € HT.
 - **Lot 2 : Electricité** : La société DAINVILLE ELECTRICITE, domiciliée 17 rue Jean Moulin, 62000 DAINVILLE, pour un montant de 165 995,50 € HT.
 - **Lot 3 : Plomberie CVC** : La société AD THERMIC, domiciliée 985 rue Pablo Picasso, 62320 ROUVROY, pour un montant de 244 770,00 € HT.

- **Lot 4 : Sols souples** : La société TITECA, domiciliée ZA de la Broye, 14 rue du Chauffour, 59710 ENNEVELIN, pour un montant de 59 500,00 € HT.

- **Lot 5 : Peinture** : La société SODIPROF, domiciliée 6 rue des Molettes, 59286 ROOST WARENDIN, pour un montant de 123 798,50 € HT.

- **Lot 6 : Menuiseries intérieures** : La société PETIT, domiciliée 12 rue Wladislas Badora, 59125 TRITH SAINT LEGER, pour un montant de 144 023,52 € HT.

- **Lot 7 : Métallerie Serrurerie** : La société LOISON, domiciliée rue des deux ponts – zone industrielle – 59427 ARMENTIERES, pour un montant de 205 172,00 € HT.

- **Lot 8 : Espaces verts** : La société JARDINS 2000, domiciliée 134 rue Roger Salengro – 59590 RAISMES, pour un montant de 70 714,18 € HT.

- **Lot 9 : VRD** : La société JEAN LEFEBVRE, domiciliée ZA les Pierres Blanches – 59220 DENAIN, pour un montant de 429 578,75 € HT.

● **DECIDE** d'augmenter le budget alloué au coût des travaux (*montant total de coût de travaux de 3 400 432,45 € HT dont 2 900 139,52 € HT pour le bâtiment et 500 292,93 € HT pour les aménagements extérieurs*).

● **PRECISE** que ces dépenses seront imputées en ce qui concerne le bâtiment sur l'autorisation de programme équipement Faubourg Duchateau 2013-005 (*au 8246-2313*) et en ce qui concerne les voiries, espaces publics et cour d'école sur l'autorisation de programme aménagement Faubourg Duchateau 2010-002 (*au 8246-2315*).

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ce marché.

DELIBERATION N° 14 : PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU FAUBOURG DUCHATEAU. CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE. VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION À SOLLICITER LES SUBVENTIONS.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à la construction d'une école maternelle comme suit :

	Base subventionnable € HT	CONTRIBUTIONS €				
		VILLE	CAPH	CONSEIL GENERAL	CONSEIL REGIONAL	ANRU
TOTAL € HT	4 194 536,33	1 222 223,33	624 000	180 000	1 600 000	568 313

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des partenaires telles que prévues dans ce plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DELIBERATION N° 15 : PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU FAUBOURG DUCHATEAU. CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE QUARTIER. MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT 3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES. VALIDATION DU MONTANT DES PÉNALITÉS APPLIQUÉES À LA SOCIÉTÉ MAP.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la renonciation à la somme de 42 500 € au titre de l'application des pénalités de retard à la Société MAP liées à son retard conséquent sur la réalisation des travaux de menuiseries extérieures pour la construction d'une maison de quartier au Faubourg Duchateau, et de ramener le montant total définitif des pénalités de retard appliquées à un montant de 81 000 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 16 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU). TRANSFERT DE COMPÉTENCE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ANNULE** la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme suite à la délibération du Conseil Municipal du 5 Mai 2014.
- **DECIDE** de transférer la compétence en matière de PLU de la Ville de DENAIN à la CAPH.
- **APPREHENDE** dans l'élaboration du futur PLU les disparités territoriales, de créer un PADD intercommunal qui se décline en sous-secteurs correspondants aux différents bassins de vie constitutifs de l'agglomération.
- **ACTE** que les statuts de la CAPH seront modifiés en conséquence.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.

Ont voté contre : MM. HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, ANDRZEJCZAK, DANDOIS, LEHUT.

DELIBERATION N° 17 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS). CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion de la Ville de DENAIN au service commun ADS de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Ont voté contre : MM. HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, ANDRZEJCZAK, DANDOIS, LEHUT.

DELIBERATION N° 18 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ECHANGE SANS SOULTE DE TERRAINS NON BÂTIS AVEC LA SA DU HAINAUT ET CESSIION D'UN TERRAIN NON BÂTI À MONSIEUR DEBUCOIT DAVID ET MADAME DUPIN ALICE – RÉGULARISATION FONCIÈRE SUITE À LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE SOCIALE – 17 AVENUE DE ROUBAIX À DENAIN (MODIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION N° 18 DU 6 JUILLET 2012).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'échange sans soulte de terrains non cadastrés d'une surface globale de 207 m² contre une partie des terrains cadastrés section AK n^{os} 616 et 1062, propriétés de la SA du Hainaut, pour une superficie globale de 113 m². Ces terrains se situent avenue de Roubaix à Denain.
- **APPROUVE** la cession à Monsieur DEBUCOIT David et Madame DUPIN Alice de la parcelle cadastrée section AK n° 1063, d'une superficie de 66 m², et d'une partie des terrains cadastrés section AK n° 1062 (*après acquisition à la SA du Hainaut*) et 1064, pour une surface globale de 54 m², au prix de 194,70 €.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et tout document se rapportant à ces affaires.

DELIBERATION N° 19 : AUTORISATION PRÉALABLE DE LA MISE EN LOCATION. DIVISION IMMOBILIÈRE / PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI ALUR.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **RETIENT** la totalité du territoire pour l'application des deux nouveaux dispositifs réglementaires de la loi ALUR du 24 mars 2014 (*article 92 : Mise en place d'un dispositif d'autorisation préalable à la mise en location. Ce dispositif permettra de visiter les logements et d'en évaluer l'état avant leur mise en location permettant ainsi de ne plus mettre des familles en situation de mal logement. Article 91 : Mise en place d'une demande d'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, et ainsi d'en vérifier leur conformité*).
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager un travail partenarial d'élaboration de ces dispositifs (*Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de Santé, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Agence Départementale pour l'Information sur le Logement et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut*).
- **AUTORISE** Madame le Maire à rechercher les financements au meilleur taux nécessaires pour soutenir ce développement du service de la lutte contre l'habitat indigne.

DELIBERATION N° 20 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS. DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la demande de permis de démolir relatif à l'immeuble du château du Parc Leuret sis 12, allée Martha Desrumeaux à DENAIN, cadastré section AS n° 26.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au nom de la Commune, la demande de permis de démolir correspondante, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

Il est précisé que MM. HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, ANDRZEJCZAK, DANDOIS, LEHUT n'ont pas pris part au vote de la délibération.

DELIBERATION N° 21 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SITUÉS LE LONG DE LA RD 40 ENTRE LES PR 12+0842 ET 15+0132. CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXPLOITATION DES ESPACES VERTS.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Madame le Député-Maire, à finaliser et à signer la convention relative à l'entretien des espaces verts situés le long de la RD 40 entre les PR 12+0842 et 15+0132.

**DELIBERATION N° 22 : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES.
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX LAURÉATS
2015.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ATTRIBUE** aux participants qui se sont particulièrement distingués :

- 1 ^{er} prix.....	150,00 Euros
- 2 ^{ème} prix.....	100,00 Euros
- 3 ^{ème} prix.....	60,00 Euros
- 4 ^{ème} prix.....	50,00 Euros
- 5 ^{ème} prix.....	30,00 Euros
- Prix d'encouragement.....	15,00 Euros
- Prix exceptionnel.....	300,00 Euros

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6714-823 du budget de la Ville.

DELIBERATION N° 23 : RESTAURATION MUNICIPALE. EVOLUTION DES TARIFS.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **RETIENT** dès le 1^{er} septembre 2015, le système de tarification établi comme ci-dessous :

BENEFICIAIRES	TARIF ACTUEL	NOUVEAU TARIF
ÉCOLES MATERNELLES	1,60 €	1,60 €
ÉCOLES ELEMENTAIRES	2,15 € dont 0,18 cts Participation animation-Pause méridienne	2,20 € dont 0,19 cts Participation animation-Pause méridienne
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	2,05 €	2,10 €
ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE	2,35 €	2,40 €
AUTRES USAGERS	5,60 €	5,65 €

- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer toutes conventions de livraison de repas.

A voté contre : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 24 : « GARDERIES DES ACCUEILS DE LOISIRS ». ORGANISATION ET TARIFICATION. EXERCICE 2015.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **FIXE** les tarifs et conditions d'accès aux garderies des accueils de loisirs municipaux, suivant les conditions indiquées ci-dessous :

■ **Tarif :**

- **Forfait pour les périodes d'Hiver, de Printemps, de Juillet** : 1 € / jour d'inscription (*correspondant à la garderie du matin et du soir sans dissociation possible*) ;

- **Forfait pour les périodes d'Août, de Toussaint et Noël** : 0,50 € / demi-journée d'inscription (*correspondant à la garderie du soir uniquement*).

Les frais de garderie s'ajouteraient aux frais de participation « *Accueils de Loisirs* » de la période concernée.

■ **Définition des priorités d'inscription** : ces garderies seraient exclusivement réservées aux foyers dont les parents travaillent (*couples ou familles monoparentales*). Un justificatif de travail sera demandé à l'inscription.

■ **Horaires** : le matin, la garderie serait ouverte à partir de 7h30 et jusqu'au démarrage de l'accueil de loisirs. Le soir, la garderie serait ouverte dès la fin de l'accueil de loisirs et jusqu'à 18h00.

■ **Organisation** : les garderies seront centralisées dans un ou plusieurs accueils de loisirs selon les tranches d'âges et ceci afin de limiter les contraintes de mises en œuvre.

■ **Principe d'accueil** : les parents déposent leur enfant directement au centre qui propose une garderie en fonction de l'âge de leur enfant et viennent le récupérer le soir à cette même garderie.

● **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION N° 25 : POLITIQUE DE LA VILLE. RAPPORT SUR L'UTILISATION PAR LA COMMUNE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE POUR L'ANNEE 2014.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **PREND ACTE** du rapport d'activités sur l'utilisation par la Commune de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2014.

**DELIBERATION N° 26 : CULTURE. CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE.
TARIFS APPLICABLES AUX SPECTACLES DE LA SAISON
CULTURELLE 2015-2016.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** selon le tableau ci-dessous, les tarifs d'entrée aux spectacles organisés par le Conservatoire Municipal durant la saison culturelle 2015-2016 :

DATES & LIEUX	SPECTACLES	TARIFS
Vendredi 18 & samedi 19 septembre au Conservatoire	Portes ouvertes	gratuit
Samedi 10 octobre au Théâtre	Rencontres Cordes	gratuit
Jeudi 1 ^{er} octobre au Conservatoire	Concerts scolaires "Jeunes talents"	gratuit
Vendredi 11 Décembre au Théâtre	Audition de Noël	gratuit
Janvier-février 2016 au Conservatoire	Audition des classes	gratuit
Samedi 12 Mars salle ARAGON	Bal folk, musique traditionnelle	Tarif unique 3€
Vendredi 18 Mars à l'église Saint Martin	Concert de sonneurs de cloches	Tarif unique 3€
Jeudi 24 Mars salle Baudin	Concert des classes de percussion du CNSM de Paris	Tarif unique 5€
Samedi 30 Avril salle ARAGON	Audition Cabaret	Tarif unique 3€
Jeudi 2 & vendredi 3 Juin au Théâtre	Création musicale du Conservatoire	Tarif unique 3€, gratuit pour les scolaires
jeudi 9 & vendredi 10 Juin au Théâtre	Pièce de Théâtre du collectif Sautrame	Tarif unique 3€
Mercredi 29 Juin au Théâtre	Remise des Prix	gratuit

Les élèves du Conservatoire Municipal de Musique & Théâtre bénéficient de la gratuité aux spectacles, organisés par celui-ci, sur présentation de leur carte d'élève du Conservatoire de Denain.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

DELIBERATION N° 27 : CULTURE. TARIFS APPLICABLES À DIVERS SPECTACLES DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2015-2016.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** selon le tableau ci-dessous, les tarifs d'entrée aux spectacles organisés par la Vile de Denain au cours de la saison 2015-2016 :

Dates	Manifestation	Genre	Lieu	Tarif Plein	Tarif réduit
21/06/2015	Fête de la musique	Variété internationale	Théâtre de Ver-dure	gratuit	gratuit
06/09/2015	MEDIEVALES	Médiévales	Théâtre de Ver-dure	1	0,5
26/09/2015	HARMONIES	Musique classique	Théâtre	5	3
03/10/2015	Objectif images	Exposition photo	Théâtre	gratuit	gratuit
18/10/2015	SEMAINE BLEUE "Ici Paris"	Opérette/ Danse *	Théâtre	15	10
07/11/2015	PAR HASARD	Théâtre	Théâtre	10	7
14/11/2015	ANGE	Rock	Théâtre	20	15
13/12/2015	SPOTKANIE	Danse traditionnelle	Théâtre	15	10
23/12/2015	Reine des Neiges	Spectacle pour enfant	Théâtre	25	20
06/02/2016	AARON	Pop/Rock	Théâtre	30	25
26/02/2016	ONL	Musique classique	Théâtre	15	10
04/03/2016	DEBOUT SUR LE ZINC	Pop/Rock	Théâtre	15	10
12/03/2016	Concert Métal	Metal	Théâtre	15	10
18/03/2016	Soldat LOUIS	Pop/Rock	Théâtre	15	10
25/03/2016	BRIGITTE	Variété française	Théâtre	30	25
01/04/2016	Elodie FREGET	Variété française	Théâtre	20	15
08/04/2016	Remeber the time M.Jackson	Pop	Théâtre	15	10
15/04/2016	Tribute ZZ top	Rock	Théâtre	10	7
22/04/2016	Pas Perdus	Théâtre	Théâtre	10	7
30/04/2016	Anne ROUMANOFF	Comique	Théâtre	25	20
04/05/2016	Gainsbourg revisited	Rock	Théâtre	10	7

** gratuit pour les Denaisiens de plus de 60 ans.*

- **APPROUVE** les conditions d'accès aux tarifs réduits et formules de découverte pour les spectacles organisés par la Commune au cours de la saison 2015-2016, comme suit :

- tarif réduit est accessible :

- Moins de 15 ans accompagnés d'un adulte,
- Collégiens,
- Lycéens,
- Étudiants,
- Demandeurs d'emploi (*avec justificatifs de moins de 3 mois*),
- Bénéficiaires du RSA (*avec justificatifs de moins de 3 mois*),
- Plus de 60 ans,
- Groupes de plus de 10 personnes,
- Aux personnes achetant en une fois au moins cinq spectacles différents choisis dans

la programmation 2015-2016.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures.

DENAIN, le 7 Juillet 2015.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Député-Maire,

A.L. DUFOUR-TONINI.